

Mortalité piscicole dans le Doubs

Vaste étude diagnostic du Doubs et de ses affluents lancée

En juin 2010, un taux anormal de mortalité piscicole dans le Doubs avait alerté les autorités neuchâteloises et jurassiennes et différentes analyses de l'eau, des algues ainsi que sur des poissons avaient été menées. Le phénomène, bien que moins marqué qu'en 2010, se poursuit en ce début d'année. A l'instar des associations de protection de la nature et les pêcheurs, cette situation continue de préoccuper le Service de l'énergie et de l'environnement (SENE), qui a lancé une étude diagnostic détaillé du Doubs et de ses affluents, qui permettra de déterminer quelles actions seront à entreprendre pour améliorer la qualité du Doubs. A souligner qu'une instance de gouvernance du Doubs a été formée ce jeudi 12 mai 2011 à Besançon (F), qui se consacrera à l'amélioration de la qualité des eaux du Doubs.

Selon de nouvelles analyses effectuées le mois passé, la cause de la mortalité élevée est toujours provoquée par la prolifération d'un champignon s'attaquant au tégument des poissons, surtout les truites et les ombres. Aucune maladie d'origine virale ou bactérienne n'a été mise évidence.

Comme annoncé l'an dernier, l'Etat de Neuchâtel a lancé une étude diagnostic détaillé du Doubs et de ses affluents. Cette étude, qui a nécessité l'octroi d'un crédit extraordinaire, a pu être confiée mi-avril à un bureau spécialisé en biologie aquatique du canton. Le Service de l'énergie et de l'environnement (SENE), en collaboration avec le Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), dirige l'étude et réalise des prélèvements et analyses des eaux mensuellement sur 14 points depuis février.

Outre la chimie des eaux, l'étude est constituée des volets suivants:

- récolte et synthèse des données piscicoles
- analyse du régime des eaux et de son impact sur le milieu (éclusées)
- analyses des invertébrés aquatiques (IBGN-IBCH)
- analyses des algues (cyanobactéries, diatomées)
- prélèvements et analyses des sédiments.

Cette démarche pluridisciplinaire correspond au mode d'appréciation des cours d'eaux mis en place par la Confédération (système modulaire gradué). Le mandataire établira un rapport de synthèse permettant d'obtenir un diagnostic. Le contenu de cette étude sera rendu public et permettra de déterminer quelles actions devront être entreprises pour améliorer la qualité du Doubs.

En parallèle, la Commission mixte de la pêche et de la protection du milieu aquatique sur les secteurs frontières du Doubs lance cette année un monitoring piscicole du Doubs (diversité et abondance). Ce dernier viendra compléter avec de nouvelles données l'étude diagnostic neuchâteloise.

Formation d'une instance de gouvernance du Doubs

A souligner qu'une instance de gouvernance du Doubs a été formée ce jeudi 12 mai 2011 à Besançon. Elle regroupe les autorités françaises et suisses, soit l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), ainsi que les Cantons de Neuchâtel et du Jura, et se consacrera à l'amélioration de la qualité des eaux du Doubs.

A saluer également les mesures mises en place par les sociétés productrices d'électricité qui atténuent les perturbations hydrologiques (éclusées), par la diminution du volume d'eau turbinée au Châtelot durant cette période de faible débit - seules deux sur quatre turbines travaillent - ainsi que par l'utilisation de la retenue du Refrain pour amortir les éclusées.

Pour de plus amples renseignements:

Yves Lehmann, chef du Service de l'énergie et de l'environnement, tél. 032 889 67 20.
Jean-Marc Weber, inspecteur cantonal de la faune au Service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 67 70.

Neuchâtel, le 12 mai 2011